Le partenaire privilégié : Les responsables légaux

- Le corps enseignant: Le coordonnateur ULIS
- L'équipe pédagogique
- enseignants du champ professionnel en SEGPA pour les ULIS Collège



(Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

L'ENSEIGNANT REFÉRENT DE **SCOLARISATION**

Les partenaires extérieurs:

- La MDPH
- Les établissements ou services médicaux sociaux (IME, SESSAD, CMPP,...)
- Le CMP
- Les professionnels libéral en (orthophoniste, Kiné, psychologue,...)
- Les service sociaux (ASE, PAS,...)

Les partenaires au sein de l'établissement scolaire :

- Le chef d'établissement
- Le directeur de SEGPA (pour les collèges)
- La vie scolaire
- La santé scolaire
- Le COPsy
- L'AESH-Co